

CHARTRE DES DEVELOPPEURS D'ARTISTES DANS LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS DE LA LOIRE

Qui sommes nous ?

Nous, développeurs, sommes des acteurs collaborant avec un ou plusieurs artistes et ayant vocation à les faire connaître auprès de plus grand nombre (acteurs du secteur, médias, publics,...).

Nous intervenons, en nous appuyant sur un ensemble d'activités (que nous développons) parmi lesquelles : l'administration de projets et la construction de leur économie, l'aide à la décision et au conseil artistique, la promotion, la communication, la production dans le domaine du spectacle ou des musiques enregistrées, la gestion des droits, ...

Deux notions fondamentales nous caractérisent en tant que développeurs :

- nous possédons une vision globale du projet de l'artiste,
- nous sommes des personnes morales (association, SCOOP, EURL, ...) qui prenons et assumons des risques liés au développement économique du projet.

Nos valeurs

- Nous sommes liés à des artistes dont nous suivons les projets (depuis le stade de leur émergence) dans une logique d'insertion et de développement professionnel.

- Nos projets comportent également une dimension d'utilité sociale à la fois en direction des artistes et des publics.

- Dans une dimension d'économie solidaire, nous défendons l'idée que notre action profite directement à la viabilité professionnelle et financière de nos artistes et de leur(s) projet(s). Cette solidarité s'exprime à deux niveaux : entre les développeurs et leurs artistes et indirectement entre les artistes eux mêmes en fonction de leurs stades de développement.

- Nous sommes soucieux de préserver la diversité culturelle et artistique en proposant de nouveaux artistes et de nouvelles formes artistiques au plus grand nombre.

- Nous sommes un maillon essentiel dans la chaîne de diffusion et de production musicale, ce qui nous amène à travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière et à posséder une position d'intermédiaire entre l'artiste, son projet et les acteurs du secteur. Il peut s'agir de structures de proximité (acteurs liés au spectacle vivant notamment lieux de vie musicale, mais aussi accompagnement des pratiques) et de structures positionnées selon une dimension d'économie globale (acteurs liés aux industries culturelles et gros producteurs de spectacle).

- Concernant notre fonctionnement, on peut parler d'économie sociale et solidaire au sens où nous sommes mus par l'initiative privée mais porteuse d'une utilité sociale envers les artistes que nous produisons ainsi que pour le public auquel nous nous adressons.

Nos revendications

Nous revendiquons que :

- l'ensemble des collectivités territoriales, des sociétés civiles et autres acteurs ayant une mission et/ou une compétence de subventionnement, de soutien et d'organisation du secteur musical et culturel, prennent en compte notre position dans la chaîne de développement culturel, nous reconnaissent comme l'un des maillons indispensables et complémentaires de ceux déjà reconnus (les diffuseurs notamment),
- en tant qu'artisans et dans une dimension de très petites entreprises (TPE), nous participons pleinement à la vie économique, à la création d'emplois et au rayonnement régional et national de nos territoires.

Nos engagements

Nous nous engageons :

- à formaliser par cette charte la relation que nous développons avec les artistes sur les plans, moraux, financiers et temporels ; par ailleurs cette présente charte sera cosignée avec les artistes avec lesquels nous travaillons,
- à structurer notre action sous forme de personne morale, et, lorsque cela est nécessaire, à obtenir les licences d'entrepreneurs du spectacle,
- dans un rapport durable et réciproque avec les artistes avec lesquels nous coopérons,
- à participer aux travaux collectifs nécessaires à la structuration de notre filière (travaux portant sur la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de dispositifs d'intérêt général, travaux de mutualisation, travaux de coopération,...).